



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 24 :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE - AIDE
AUX SINISTRÉS DE LA
TURQUIE ET DE LA SYRIE

Séance Ordinaire du 21 février 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 février 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absents : 2

Excusés : 5

Excusés avec procuration : Mathilde FERCHAUD (à Philippe FARGEON), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ).

Absents : M. Damien ROUSSEAU, M. Didier PAULY.

Secrétaire : Armelle BARTHELEMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

DOSSIER N° 24 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AIDE AUX SINISTRÉS DE LA TURQUIE ET DE LA SYRIE

RAPPORTEUR : Patrick BOBET

Le 6 février 2022, un séisme de magnitude de 7,8 a frappé le sud-est de la Turquie ainsi qu'une partie du nord de la Syrie. Le bilan de ce tremblement de terre s'élève à plus de 35 000 morts.

De nombreuses collectivités françaises ayant exprimé leur souhait de venir en aide aux territoires et aux populations touchés par cette catastrophe, Cités Unies France a décidé de lancer un fonds de solidarité.

Je vous propose donc d'associer la Ville du Bouscat à ce mouvement de solidarité et de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à Cités Unies France.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à Cités Unies France,

Article 2 : DIRE que les crédits correspondants figurent au B.P. chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
33 voix POUR

Fait et délibéré le 21 février 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY